



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

Nantes en Bretagne ? ...et la nouvelle carte régionale

Après la lecture de la dernière contribution de Jean RENARD sur la nouvelle carte régionale, je voudrais tout d'abord dire que je partage très largement le point de vue qu'il a exprimé.

Sa lecture me remet en mémoire une intervention que je n'ai pas osé faire lors de la séance de "Questions publiques", du 11 décembre dernier, où était invité Dominique LE PAGE, sur le thème "Nantes en Bretagne ? Une question en suspens".

A côté des réponses de l'intervenant, formulées de façon plutôt raisonnée et basées sur ses avis et ses convictions d'historien, c'est plutôt le foisonnement des questions et le sentiment qu'une bonne partie de l'auditoire – mais c'est son droit le plus strict – était composée de partisans d'une région Bretagne à cinq départements qui m'ont fait prendre la décision (lâche) de me taire.

Bref, j'aurais voulu souligner à cette occasion que j'étais convaincu de la pérennité de la coexistence de plusieurs évidences.

Parmi ces évidences, deux méritent, à mon sens, d'être citées :

- La première est que Nantes est en Bretagne. Ce n'est pas une lapalissade, mais une réalité sur les plans (au moins) de l'histoire et de la culture, depuis plusieurs siècles. La mise en valeur, récente et remarquable, du Château des Ducs de Bretagne est la seule illustration dont je me contenterai à cet égard.
- La seconde évidence est que Nantes est une réelle métropole, qui a bien grandi et, nous l'espérons, va continuer de progresser dans le même sens.

Je ne dis pas cela en raison du nouveau statut qu'elle acquiert au 1er janvier 2015 en application de la loi MAPAM⁽¹⁾ de janvier 2014. Mais bien plutôt comme un résultat des efforts déployés dans ce but, au cours des dernières décennies, par les décideurs et acteurs locaux, y compris notre instance consultative qui a pour première mission de réfléchir et faire des propositions visant à son développement.

Pour autant, la métropole nantaise ne se limite pas au territoire que forment les 24 communes membres de ce qui était jusqu'à maintenant la communauté urbaine.

Les gens qui viennent chaque jour y travailler, étudier, se soigner, se divertir... se moquent de ces frontières administratives et viennent du grand bassin de vie, plus large que le 5^e (potentiel) département breton que représente pour certains la Loire-Atlantique, comme l'a démontré un autre de nos collègues, Jean-Pierre BRANCHEREAU, au cours de la séance précitée de "Questions publiques".

Cette réelle métropole doit être reconnue et en aucune manière diminuée dans sa vaste zone d'attractivité.

Face à ces deux évidences, un événement nouveau est survenu, sans savoir pour quelles raisons véritables (le motif de procurer des économies financières me laisse quelque peu dubitatif) : la nouvelle carte régionale.

Le débat à ce sujet vient d'être tranché, en entérinant le statu quo entre Pays de la Loire et Bretagne, à défaut d'une fusion entre ces deux régions.

Combien de temps perdurera cette situation ? Jusqu'à la prochaine volonté de redécouper, diviser ou rassembler ?

En tout cas, quel que soit l'avenir en ce domaine, Nantes sera toujours en Bretagne, mais Nantes sera toujours aussi la seule réelle métropole du grand nord-ouest de la France : il faut tout mettre en œuvre pour cela.

⁽¹⁾ *Loi du 27 janvier 2014, dite de "Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles*